Date de transmission de l'acte: 26/01/2024
Date de réception de l'AR: 26/01/2024
009-210902490-DE_001_2024-DE
AGEDI

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 15 décembre 2023

Délibération N° DE_001_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 12/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Nicolas Connord, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amandine Rauzy est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réfection de la route de Saint-Martin

Monsieur le Maire, explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la route de Saint-Martin. Effectivement a certains endroits la route qui descend à Saint-Martin qui était bétonné a son revêtement cassé à plusieurs endroits formant des escaliers. Il convient de refaire la chaussée à plusieurs niveaux. Il est nécessaire de procéder à la réfection complète de la chaussée.

Le Maire propose la validation du devis de l'entreprise **GAETAN SANCHEZ ET FILS** située chemin de la Soulano – 09300 – Lavelanet d'un montant de 9 075.00 € HT pour un montant TTC 10 890.00 €. Le Maire précise que c'est la seule entreprise qui a répondu à cette demande.

Le Maire propose de procéder à une demande de subvention DETR pour l'année 2024 d'un montant de 2 722.50 € (taux à 30 %) **dans l'ordre de priorité numéro 2** et une demande de FDAL d'un montant de 3 630.00 € (taux à 40 %) pour un montant d'autofinancement de 2 722.50 € (taux à 30 %).

Il propose le plan de financement ci-dessous :

Date de transmission de l'acte: 26/01/2024
Date de reception de l'AR: 26/01/2024
009-210902490-DE_001_2024-DE
AGEDI

Montant total des travaux : 9 075.00 € HT

DETR	30 %	2 722.50 €
FDAL	40 %	3 630.00 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	2 722.50 €
TOTAL	**100 %**	**9 075.00 €**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** favorablement la réfection de la route de Saint-Martin.

- **D'APPROUVER** favorablement le devis de l'entreprise GAETAN SANCHEZ ET FILS d'un montant de 9 075.00 € HT soit 10 890.00 € TTC.

- **D'APPROUVER** favorablement le plan de financement ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Amandine Rauzy
Secrétaire de séance

MAIRIE DE ROQUEFIXADE 09300 (Ariège)